

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - BUDGET PRINCIPAL (M57)
DUREE AMORTISSEMENT AU 1ER JANVIER 2026

Type de biens	Durée d'amortissement	Articles budgétaires Instruction M57 en vigueur
Biens de faible valeur inférieurs à 1 500 € (seuil en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an)	1 an	
Immobilisations incorporelles		
Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10 ans	202
Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 ans	2031 - 2032 -2033
Subvention d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers, matériel et études	5 ans	204X...avec terminaison en 1
Subvention d'équipement versées pour le financement des bâtiments et installations	30 ans	204X...avec terminaison en 2
Subvention d'équipement versées pour le financement de projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	204X...avec terminaison en 3
Subvention d'équipement versées pour le financement de projets Etat-Voirie	30 ans	204114
Attribution de compensation	10 ans	2046
Concessions et droits similaires (logiciels, brevets, licences, marques, procédés) et droit de superficie et valeurs similaires	2 ans	2051 - 2053
Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5 ans	2087
Autres immobilisations incorporelles	5 ans	2088
Immobilisations corporelles		
Terrains nus, terrains de voirie, terrains aménagés, terrains bâtis, bois et forêts et autres terrains	non amortissable	2111-2112-2113-2115-2117-2118
Plantations d'arbres et arbustes	10 ans	2121
Autres agencements et aménagements	15 ans	2128
Constructions bâtiments publics	10 ans	2131X
Constructions Bâtiments privés	30 ans	2132X
Constructions Installation générales, agencement, aménagement des constructions (bâtiments publics ou privés)	20 ans	2135X
Autres Constructions Installation générales, agencement, aménagement des constructions	30 ans	2138
Construction sur sol d'autrui Bâtiments publics	30 ans	2141
Construction sur sol d'autrui Immeubles de rapport	30 ans	2142
Construction sur sol d'autrui - Droit de superficie	30 ans	2143
Constructions sur sol d'autrui Installation générales, agencement, aménagement des constructions (maçonnerie , peintures , plomberie , fenêtres)	30 ans	2145
Autres constructions sur sol d'autrui	30 ans	2148
Installations, matériel et outillage techniques Réseaux de voirie	30 ans	2151
Installations, matériel et outillage techniques Installations de voirie	30 ans	2152
Installations, matériel et outillage techniques Réseaux divers	30 ans	2153X
Voies navigables	10 ans	2154
Matériel roulant et divers d'incendie et de défense civile	10 ans	2156X
Matériel roulant de voirie et autre matériel et outillage de voirie	8 ans	215731
Matériel et outillage de voirie - Autres	8 ans	215738
Autre matériel technique	5 ans	21578
Autres installations, matériel et outillage techniques	5 ans	2158
Biens historiques et culturels immobiliers biens sous-jacents	non amortissable	21611
Biens historiques et culturels immobiliers biens sous-jacents - dépenses ultérieures	30 ans	21612
Biens historiques et culturels mobiliers biens sous-jacents	non amortissable	21621
Biens historiques et culturels mobiliers biens sous-jacents - dépenses ultérieures	5 ans	21622
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans	2181
Matériel de transport Autres matériels de transport	5 ans	21828
Matériel informatique Autre matériel informatique	5 ans	21838
Autres matériels de bureau et mobiliers	5 ans	21848
Matériel de téléphonie	5 ans	2185
Autres immobilisations corporelles Autres	5 ans	2188
Biens reçus au titre d'une mise à disposition - compte 217XX		
Les immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition sont amorties pour les mêmes durées que les immobilisations appartenant en propre à la collectivité		
Biens reçus au titre d'une affectation - compte 22XXX		
Les immobilisations corporelles reçues au titre d'une affectation sont amorties pour les mêmes durées que les immobilisations appartenant en propre à la collectivité		